

Different

Le journal des adhésifs écris de la fédération Sud Santé-Social



nouvelle formule du journal «offensive syndicale» - ISSN : 1776-1875

numéro 10 - juin 2007 - 0,50 euro

Solidaires
syndicat
social

SOMMAIRE

Le journal des adhérents de la Fédération Sud Santé-Sociaux - numéro 10

santé & social - page 4 - 6 - 10

- Contre la franchise et pour l'accès aux soins.
- Luttes, Millau, Fréjus, Avicenne... et les autres
- Collectif un terme du futur.

interpro - page 5

- Travailleur plus pour gagner plus

luttes - page 7-12

- Reconnaissance professionnelle
- Une lutte qui dure.

dossier - page 8 & 9

- Elections professionnelles fonction publique hospitalière.

vie syndicale - page 11 - 14

- CLCC
- ADMR
- Une fédération en voie de développement.
- La formation une priorité syndicale.

international - page 13

- Amerika
- Le travail qui tue.
- G8 Rostock 2007

société - page 15

- Le marché des vieux.

culture & plaisir - page 16

- Kokopelli: les semences de la résistance.
- Lectures estivales : M Chollet, «La tyrannie de la réalité»

Different

Le journal des adhérents de la Fédération Sud Santé-Sociaux

ont collaboré à ce numéro :

Maurice Aubry, Fabienne Binot, Claude Carrey, Corinne De Buhan, Pascal Dias, Elisabeth Douaisi, Pascal Dubus, Marie Fazilleau, Véronique Galtier, Jean-Claude Jodar, Jean Lallemand, Raymond Leroy, Thierry Lescant, Jean-Marie Sala, Guillaume Vaucouleur



Revue International Solidaires n°2

Spécial USA -Algérie
disponible à la Fédération

Union syndicale
Solidaires
Fédération Sud Santé-Sociaux
membre de l'Union syndicale unitaire

nouvelle formule du journal «offensive syndicale» - ISSN : 1776-1875 - Numéro de CPPAP : [en cours de réactualisation](#)
Édité par la Fédération nationale Sud Santé-Sociaux, 2 rue Henri Chevreau, 75020 Paris - Directrice de publication : Fabienne Binot
Téléphone : 01 40 33 85 00 / Télécopie : 01 43 49 28 67 / Courriel : sud.crc@wanadoo.fr / site internet : www.sud-sante.org
secrétariat de rédaction : Jean Lallemand, Thierry Lescant, Corinne De buhan
numéro 10 -juin 2007, imprimé en 13010 exemplaires par : IGC communigraphie, 10 rue G. Delory - 42964 Saint-Etienne Cedex

édito

Ami le florilège des annonces gouvernementales, l'emblématique allégement d'impôts, va d'abord profiter aux 500 000 foyers fiscaux les plus favorisés avec une suppression de fait de l'impôt de solidarité sur la fortune. Le toujours moins d'impôts aura des conséquences immédiates : le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, et il en part beaucoup, et la poursuite à marche forcée du démantèlement des services publics.

Autre litanie culpabilisante à la mode : « travailler plus pour gagner plus ». Rétablirons quelques vérités ; la plupart des heures supplémentaires dans notre secteur ne sont pas payées faute de financement mais versées sur un compte épargne temps. Les heures supplémentaires qui viennent déjà d'être déplafonnées dans les hôpitaux ne seront plus soumises aux cotisations sociales. Effet d'aubaine qui va bien évidemment réduire le nombre d'emplois salariés et individualiser davantage les horaires de travail. Avec la RTT, nous avions subi les blocages de salaires, l'intensification du travail et la flexibilité contre un nombre de jours de repos supplémentaires. Nous risquons bien de perdre les jours RTT tout en conservant les mesures négatives !

L'annonce d'une énième réforme hospitalière alors que celle en cours n'est qu'à moitié réalisée, va entraîner l'accélération des restructurations et des privatisations. La publication d'un nouveau déficit de la Sécu tombe à point nommé pour notre nouvelle ministre qui en profite pour ressortir le projet de franchises sur le remboursement de tous les soins. Après le déremboursement de certains médicaments, l'augmentation du forfait hospitalier journalier, la création des forfaits sur les consultations et les soins, les inégalités d'accès aux soins vont s'accentuer ! Et de nouvelles exonérations de cotisations sociales, donc de recettes, sont annoncées ; cherchez l'erreur !

Les classes populaires, et en particulier sa jeunesse sont considérées comme une classe dangereuse et l'arsenal répressif se renforce. Abandon de l'excuse de minorité, abaissement de la majorité pénale à 16 ans, ouverture des prisons pour mineurs.

Plusieurs mouvements de grève viennent de toucher des établissements de santé : contre la remise en cause de la RTT, contre les plans d'économies qui touchent l'emploi, et enfin contre le dumping social dans une clinique commerciale. Ils démontrent une capacité de résistance des salariés toujours intacte. D'autres perspectives se dessinent : création d'un collectif unitaire large pour l'accès aux soins, poursuite du mouvement pour la reconnaissance des qualifications des paramédicaux, mise en place de réseaux de résistance à l'application de la loi sur la prévention de la délinquance.

Face à une coalition sans précédent des trois pouvoirs : politique, économique et médiatique, le mouvement syndical sera un des rares contre-pouvoirs permettant de résister au tsunami du tout libéral. SUD et l'union syndicale « Solidaires » sont déterminés à coordonner et unifier les actions de résistance pour redonner l'espoir !

en bref...

Dans les hôpitaux

Dans la foulée de l'élection présidentielle paraissait au Journal Officiel, un texte augmentant le nombre d'heures supplémentaires possibles dans la Fonction Publique Hospitalière. Soit : 220 h / an pour les infirmiers spécialisés, les cadres... et 180 h / an pour les autres.

Alors travailler plus, pour gagner plus ?

Pour cause de sous-effectif, 2 millions de jours sont accumulés dans des Comptes Epargne Temps.

C'est autant de temps de travail supplémentaire qui n'a pas été payé, parce que les budgets des hostos ne le permettent pas.

Le gouvernement n'envisageant pas d'améliorer le financement des établissements de santé et médico-sociaux, si les heures supp sont payées demain, ce sera au détriment de l'emploi (par le non remplacement d'1 agent sur 2 partant en retraite).

N'acceptons pas de travailler plus et de nous épuiser plus, pour gagner un peu plus.

Revendiquons de gagner plus (250 € par mois minimum), sans travailler plus !

Avec un plan d'embauches, en urgence, de 100 000 nouveaux collègues, avec les formations correspondantes !

Pascal Dias

Appel pour la défense de l'accès aux soins

ous refusons la franchise sur les soins, que veut mettre en place le nouveau gouvernement :

Appliquer une franchise :

- c'est ne rien rembourser au patient en dessous d'un seuil annuel de dépenses proposé par le gouvernement et voté par le parlement.

- c'est rendre impossible, en médecine générale, la pratique du tiers payant, alors que celui-ci est nécessaire pour l'accès aux soins des patients aux revenus les plus modestes.

- c'est dissuader les patients de se faire soigner pour des maladies apparemment peu sévères, mais qui, faute de soins, risquent de s'aggraver ;
- c'est les inciter à reporter à plus tard les actes de prévention ; c'est l'inverse d'une politique cohérente de santé publique.

- c'est économiquement inefficace sur le montant global des dépenses de soins : les forfaits, mis en place ces dernières années, n'ont pas empêché l'accroissement des dépenses de soins ; celles-ci sont concentrées sur un petit nombre de personnes à pathologies graves

Appliquer une franchise identique pour tous, même si elle épargne les patients bénéficiaires de la CMU, c'est pénaliser les patients aux revenus les moins élevés, c'est aggraver les difficultés d'accès aux soins de ceux qui ne peuvent actuellement se payer une complémentaire, de ceux qui ne le pourront plus car le coût des complémentaires augmentera.

La franchise est surtout faite pour réguler les remboursements, le gouvernement va l'utiliser comme variable d'ajustement en fonction du montant des dépenses de soins.

La question de la dépense de soins n'est pas une question de « responsabilisation » des patients, personne ne va se faire soigner pour le plaisir. La responsabilisation est un prétexte, c'est de culpabilisation qu'il s'agit avec l'instauration de franchises. Ce projet s'appuie sur la suspicion de

«l'autre», il entérine l'idée que certains «profitent» c'est à dire «abusent» du système de protection sociale. Il s'inscrit dans une stratégie, une «culture» des uns contre les autres, génératrices de haines sociales.

La question de la dépense de soins découle de décisions politiques. Les dépenses sont fonction de l'organisation du système de soins, du mode et du niveau de rémunération des soignants, du type de formation qu'ils reçoivent (formation indépendante, formation aux questions de précarité et d'accès aux soins...), de la mise en place d'actions de prévention et d'éducation à la santé, d'actions sur les conditions de vie des gens, sur la santé au travail et l'environnement.

En plus des franchises annoncées par le gouvernement, les patients risquent de se trouver confrontés prochainement à la généralisation des dépassements d'honoraires.

Des négociations discrètes se mènent actuellement, entre des syndicats de médecins, les caisses d'Assurance maladie et les complémentaires, pour la création d'un secteur « optionnel ». Ce secteur ouvrirait à terme à tous les médecins le droit de pratiquer des dépassements d'honoraires. Comment pourront alors se soigner ceux qui n'auront pas les moyens de payer ?

L'instauration de franchises, la généralisation des dépassements d'honoraires aboutiraient à l'abandon progressif d'un système d'Assurance maladie solidaire, dans lequel chacun cotise selon son revenu et est soigné selon son état de santé ; ce serait la mise en place d'un système assurantiel privé.

S'opposer aux franchises, au secteur optionnel, aux dépassements d'honoraires, aux refus de soins pour les patients bénéficiaires de la CMU et de l'AME, c'est d'abord sauver l'Assurance maladie solidaire et c'est le premier pas pour construire un système de santé plus juste.

La santé n'est assurément pas une marchandise.

“Travailler plus pour gagner plus”, un slogan de campagne électorale peut-il devenir réalité ?

Le nouveau président de la République prétend rendre plus attractives les heures supplémentaires à la fois pour le patronat et pour les salariés pour que ceux-ci travaillent plus. Alors que les profits des entreprises explosent, que les conditions de travail se détériorent, que le pouvoir d'achat stagne, le slogan “travailler plus pour gagner plus” est une imposture.

e projet de loi prévoit pour les employeurs une exonération des cotisations sociales sur les heures supplémentaires modulée selon les effectifs de l'entreprise. Les salariés ne payeraient pas d'impôt sur ces heures. Au-delà de ces mesures, la logique mise en oeuvre par ce projet est triplement néfaste.

Un projet néfaste pour l'emploi

Ce projet vise à encourager les entreprises à avoir recours aux heures supplémentaires à moindre coût. Comme l'a indiqué le premier ministre, cela revient à "annuler complètement le surcoût de l'heure supplémentaire". En cas de surcharge de travail, l'employeur aura donc tendance à y faire appel plutôt qu'à embaucher. En augmentant, de fait, le temps de travail de ceux qui sont déjà en place, ce projet joue directement contre l'emploi, alors que plus de 1,3 million de salariés à temps partiel, pour la plupart des femmes, ne demandent qu'à travailler à temps plein.

Un projet néfaste pour les finances publiques

Suivant les hypothèses, il coûterait de 3 à 5 milliards d'euros. Le surcoût des heures

supplémentaires pour les employeurs sera payé par le budget de l'Etat, c'est-à-dire par nous tous, notamment par la TVA. Ainsi tous les salariés payeront à la place des employeurs ce que ceux-ci rémunéreront à certains d'entre eux.

Au moment où le gouvernement veut supprimer un fonctionnaire sur deux et tailler dans les services publics, ces cadeaux au patronat sont une véritable provocation.

De plus, la sécurité sociale risque de voir ses recettes s'amoindrir du fait que les exonérations de cotisations sociales ne sont pas compensées par l'Etat. Le gouvernement pourra donc invoquer un déficit de l'assurance maladie ou des problèmes de financement des retraites qu'il aura contribué à creuser pour imposer une "franchise" médicale qui sera payée par tous ou une augmentation de la durée de cotisation retraite.

Un projet néfaste pour les salariés concernés

Contrairement à la propagande gouvernementale, les salariés ne pourront pas exiger de faire des heures supplémentaires pour gagner plus. C'est l'employeur, et non pas le salarié, qui décide en la matière. Seule une minorité sera concernée. Mais l'essentiel n'est pas là. En effet, depuis plusieurs années les

conditions de travail se détériorent, de nouvelles pathologies apparaissent. Vouloir, dans ces conditions, augmenter le temps de travail accélérera encore cette tendance.

D'autres solutions existent

Les Français sont-ils des feignants ?
Contrairement au discours patronal et gouvernemental, les salariés français sont parmi les plus productifs du monde et ont une durée de temps de travail qui se situe dans la moyenne européenne.

Ainsi, selon le Bureau of Labor Statistics, organisme officiel américain, un salarié français a produit 71 900 dollars de richesses en moyenne en 2005. C'est plus qu'un salarié japonais (56 300), allemand (59 100) et anglais (64 100).

Selon Eurostat, organisme officiel de l'Union européenne, un salarié français travaillait 36,4 heures par semaine en 2006, soit quasiment autant que les anglais (36,5 heures), plus que les danois (34,6 heures), que les allemands (34,5 heures) ou que les néerlandais (29,8 heures).

On peut à la fois augmenter les salaires, baisser le temps de travail et créer des emplois.

Ainsi en France, du début du 19ème siècle à la fin du 20ème siècle, la production a été multipliée par 26, le temps de travail divisé par 2, l'emploi multiplié par 1,75 et le pouvoir d'achat a beaucoup progressé. Cela a été possible par un partage des gains de productivité entre les salariés et les entreprises. En vingt ans la part des salaires a baissé de près de 10 points dans la richesse produite, et ce pour le plus grand profit des actionnaires et des rentiers. C'est un nouveau partage de la richesse produite qu'il faut aujourd'hui imposer. Ce n'est visiblement pas la voie choisie par ce gouvernement.

Le régime des heures supplémentaires aujourd'hui

Les heures supplémentaires sont à l'initiative de l'employeur, le salarié ne pouvant, sauf exception, les refuser.

Dans les entreprises de 20 salariés et moins, les 4 premières heures supplémentaires sont majorées de 10 % jusqu'à fin 2008.

Dans les autres entreprises la majoration des 4 premières heures est fixée à 25 % et à 50 % au-delà. Un accord dérogatoire de branche peut fixer un taux inférieur qui peut aller jusqu'à 10 %.

Le contingent d'heures supplémentaires est de 220 heures par an et par salarié. Il peut être augmenté ou diminué par accord de branche, d'entreprise ou d'établissement.

En plus de ces majorations, des repos compensateurs sont prévus par la loi.

Clinique St Côme de Millau

Une lueur d'espoir pour les luttes à venir !

13 jours de grève à la clinique privée lucratif de Millau, 13 jours et à l'arrivée le paiement des jours de grève uniquement pour le mois de juin. Grands seigneurs nos dirigeants mutualistes !

brèves

Chaud mois de mai à l'hôpital

de Fréjus Saint Raphaël

Plusieurs journées de grève ont émaillé le mois de mai dans cet hôpital suite à l'annonce d'un plan d'économies sur le dos des personnels.

Pour résorber un déficit de 3,2 millions d'euros, la direction a décidé autoritairement de réduire le nombre d'emplois : 12 CDD (5 infirmières et 7 soignants) ont vu leur contrat non renouvelé et 30 autres contractuels devraient être congédiés d'ici septembre. L'équipe de suppléance serait ainsi supprimée ainsi que de nombreuses mensualités de remplacement (pourtant indispensables pour un établissement qui voit son activité augmenter en période estivale). Autres attaques : suppression de 3 jours de RTT, modification des plannings de nuit. Une fois de plus, un accord RTT jugé positif est remis en cause unilatéralement par une direction (c'est sans doute pour réactiver le dialogue social !).

En assemblée générale, les personnels ont rejeté ce plan et ont décidé d'appeler à la grève. Mouvement soutenu du bouts des lèvres par les autres syndicats (FO et CNI), ce qui n'empêche pas une participation massive aux différentes actions décidées en AG.

Le bras de fer se poursuit avec la direction (et l'ARH) pour obtenir une rallonge budgétaire afin de prendre en compte la saisonnalité de l'activité de cet hôpital.



ue demandions-nous ? Une réorganisation de notre temps de travail et surtout une revalorisation substantielle de la valeur du point de coefficient, une augmentation de toutes les primes dimanches, fériés, nuits et leur cumul. Pour exemple, nous touchons actuellement 15 euros net pour un dimanche et la prime de nuit est supprimée le samedi parce qu'elle ne se cumule pas avec celle du week-end !

Ras le bol général de nos salaires minables : le samedi 26 mai, 100% de grévistes dans les unités de soins ont démarré une lutte que l'on n'aurait jamais pu imaginer aussi longue, aussi chargée en tensions et en émotion, aussi solidaire !

13 jours ou les patrons mutualistes ont pu montrer, si on en doutait encore, le mépris absolu qu'ils ont envers leurs salarié(e)s.

La violence des propos du style « c'est grâce à vos bas salaires que la clinique vit », « estimatez vous déjà heureuse que l'on vous donne du travail » etc., les menaces de fermeture de l'établissement, de départ de médecins, les pressions sur le personnel non-gréviste mais solidaire et qui refusaient

de nous suppléer dans les unités de soins, l'échec de la médiation en sous-préfecture et une menace de grève de la faim de deux collègues jusqu'à ouverture de négociations n'ont pas fait bouger les lignes d'un iota. Cela a eu raison de notre énergie, de notre détermination et de notre colère.....

13 jours aussi où Sud a créé autour de nous une chaîne de soutien que nous ne sommes pas prêtes d'oublier !

Nous avons repris le travail mais pas sans rien. Nous avons tous et toutes la certitude d'avoir mené une lutte unique dans un contexte social et politique plombé, alors que le monde du travail va subir encore des reculs s'il ne réagit pas avec force. Nous avons pendant 13 jours tenu tête à ce patronat arrogant et baignant dans la certitude de sa toute puissance !

Nous ne relâcherons pas la pression et nous allons continuer à porter nos légitimes revendications. Nous ne manquons pas d'idées !

Certes, nous n'avons rien obtenu en terme salarial mais nous avons gagné un nouveau souffle pour continuer à nous battre pour des salaires et des conditions de travail décentes !

Intersyndicale Sud CFDT Santé Sociaux

cette réponse, nous avons demandé l'intervention de l'inspection du travail et nous avons gagné !

Nos collègues ont obtenu un rattrapage du SMIC, avec effet rétroactif depuis juillet 2006 et depuis le 1^{er} mai, une requalification de leur coefficient à l'indice 346, incluant 10 points pour complément de métier et 10 points de complément

Pascal Dubus

Reconnaissance professionnelle et revalorisations salariales pour tous !

Depuis plusieurs mois, des étudiants et des professions de santé manifestent pour leur reconnaissance professionnelle : ergothérapeutes, kinés, infirmières... Mouvements dispersés, sporadiques et éphémères émaillent la fin de l'année 2006 et le début 2007.

Depuis quelques mois, la profession infirmière, la plus nombreuse avec près de 400 000 salarié-e-s tous secteurs confondus, est en train de se mettre en marche.

La première mobilisation a été initiée dès le 14 mars par le syndicat catégoriel Coordination Nationale Infirmière (CNI) suivie le 3 avril avec l'entrée dans ce mouvement de plusieurs organisations syndicales libérales, professionnelles, spécialisées ou interprofessionnelles comme Sud.

Le 24 mai, ce sont 1500 professionnels de la santé dont beaucoup d'étudiants en soins infirmiers qui ont manifesté ou se sont rassemblés un peu partout en France, pour revendiquer :

- une reconnaissance du niveau des études à bac+3, soit le niveau licence, et l'intégration des formations dans le cursus LMD (Licence-Master-Doctorat, système de reconnaissance des diplômes universitaires au niveau européen)
- des revalorisations salariales
- l'amélioration des conditions de travail et des conditions d'études.

Sud a appelé à la mobilisation sur ces revendications légitimes. Néanmoins, Sud reste vigilant sur le cadre « unitaire » de ce mouvement. En effet, parmi les organisations appelant à la mobilisation, nombre d'entre elles sont favorables à la mise en place de l'Ordre infirmier.



La présence Sud a eu, dès le début, plusieurs objectifs : mettre l'outil syndical à disposition d'une lutte légitime, ne pas laisser le terrain de la lutte à des organisations qui peuvent l'utiliser pour faire passer leur message pro-ordre et enfin tenter d'élargir la mobilisation aux autres professions des secteurs sanitaire et social, les revendications étant semblables. C'est dans ce cadre que Sud devrait impulser une mobilisation des aides-soignants et auxiliaires de puériculture, par exemple, qui représentent plus de 300 000 salarié-e-s et pour lesquelles notre fédération propose une reconnaissance professionnelle passant par un décret réglementant les actes autorisés.

Sud doit donc renforcer la mobilisation de ce mouvement, et notamment insister sur l'information auprès des étudiant-e-s en soins infirmiers auprès desquel(le)s la CNI intervient en « terrain conquis », y compris là où Sud est présent.

Chaque syndicat, chaque section devrait prendre conscience qu'à

travers ce mouvement, la CNI (et d'autres) souhaite garder une base strictement corporatiste et que passe la question de la lutte contre l'ordre...les ordres ! Car si nous gagnons sur le LMD et sur les salaires, si peu soit-il, cela remettra en selle les syndicats face au rôle d'un ordre, soit disant défenseur de la profession. Mais pour faire passer notre message et être crédible, il est nécessaire d'être davantage présent dans la lutte !

Pour Sud, notre investissement, dans la poursuite de cette mobilisation le 14 juin et dans celles qui suivront sans doute, permettra de peser sur l'orientation du mouvement sur les salaires et sur une extension aux autres catégories professionnelles, tout en refusant de se faire flouer par le ministère avec des négociations qui ne seraient que purement techniques sur le LMD.

Patrick Nicolaon

Elections fonction publique

orénavant tous les quatre ans les 820 000 personnels de la fonction publique hospitalière (dont plus de 100 000 contractuels) sont appelés à élire leurs représentants aux Comités techniques d'établissement (CTE) et aux Commissions administratives paritaires (CAP) - uniquement pour les titulaires

Ces élections, au-delà de l'enjeu principal d'élire plusieurs milliers de représentants du personnel, servent à calculer la représentativité de chaque organisation syndicale au niveau départemental et au niveau national. Cette représentativité détermine notamment le nombre de sièges au conseil supérieur de la fonction publique hospitalière et le nombre de permanents mis à disposition nationalement : Sud en avait obtenu 8 en 2003. A partir de ces résultats, est aussi calculé le nombre de représentants au Comité de gestion des œuvres sociales (CGOS) et à l'Association nationale de formation des hospitaliers (ANFH) au niveau national et régional.

Aux élections de 2003, le score de Sud avait fortement progressé (+3,55%) à 8,15%, représentant 34321 suffrages. Pour ces élections de 2007, l'objectif que nous nous sommes fixé est de consolider notre audience et d'atteindre la barre des 10%. Ce n'est pas gagné, et ça dépendra en définitive du nombre total de listes que nous aurons la capacité à présenter dans les différents établissements et départements. Nous devrions couvrir près des deux tiers de l'électorat pour les CAP départementales.

Dans un contexte de remise en cause des acquis sociaux et des services publics, ces élections professionnelles nationales vont être cruciales et

* A l'AP-HP, les élections se déroulent sur 2 jours, les 22 et 23 octobre

auront valeur de test au niveau de la fonction publique.

Le vote Sud démontrera la volonté de résistance aux attaques contre les droits sociaux, mais aussi de conquêtes de nouvelles avancées.

Chaque adhérent, dans son service, doit convaincre un maximum de collègues de voter. Ce travail de conviction de proximité est primordial.

Car au-delà du vote Sud, l'autre enjeu est de réduire le nombre d'abstention. Les deux derniers scrutins ont vu une baisse significative de la participation, du fait d'une part du « turn-over » plus important de ces dernières années, notamment des départs massifs en retraite et d'autre part des restructurations importantes d'établissements qui ont désorganisé beaucoup d'équipes syndicales.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à vous mettre en rapport avec les responsables locaux de Sud.

Les Commissions Administratives

Organes consultatifs, institués dans les établissements (si les effectifs sont suffisants) et dans chaque département. Elles ont vocation à donner un avis préalable sur toutes les décisions concernant la carrière individuelle des agents et notamment :

- titularisation
- Litige sur l'exercice à temps partiel
- Révision de note
- Avancement d'échelon
- Avancement de grade
- Sanction disciplinaire
- Refus d'acceptation de démission
- Licenciement pour insuffisance professionnelle
- Refus d'autorisation d'absence pour formation en vue de promotion
- Mise à disposition
- Département
- Disponibilité

Elles siègent aussi en formation de commission de réforme

Face à l'arbitraire qui se développe dans la gestion des carrières de plus en plus individualisée, les CAP auront un rôle accru pour la défense des personnels.



Principales dates du calendrier électoral

Clôture des listes électorales : 9 septembre 2007

Dépôt des listes de candidats :

mardi 11 septembre au plus tard

Vérification des listes de candidats : dans les 8 jours suivant la date limite de dépôt des listes

Clôture et affichage des listes de candidats : 2 octobre pour les CAP,

le 24 septembre pour les CTE (établissements médico-sociaux) et 25 septembre (établissements de santé)

Remise directe ou envoi des documents électoraux : samedi 13 octobre au plus tard

Scrutin : 23 octobre

hôpitalière 23 octobre 2007 *



Les Comités Techniques d'Etablissement

Ils doivent donner un avis préalable sur tous les aspects qui conditionnent la vie au travail, entre autres :

- Les modifications de structures de services, d'organisation des pôles, de création d'un groupement de coopération sanitaire
- Les conditions et l'organisation du travail dans l'établissement, notamment les programmes de modernisation des méthodes et techniques de travail et leurs incidences sur la situation du personnel ;
- La politique générale de formation du personnel, et notamment le plan de formation ;
- Les critères de répartition de la prime de service, de la prime forfaitaire technique et de la prime de technicité. Le comité est régulièrement tenu informé de la situation budgétaire et des effectifs prévisionnels et réels de l'établissement, ainsi que de la situation budgétaire.

Même si leur rôle, n'est que consultatif, dans une période où les restructurations risquent de s'accélérer, les tentatives de privatisation se multiplier, les remises en cause des acquis notamment en matière de temps de travail, se généraliser, les élus SUD plus nombreux pourront alerter avec plus de force pour s'opposer, mais aussi appuyer les revendications des personnels.

Face à la nouvelle organisation des établissements de santé avec la généralisation des pôles et les tentations fortes des responsables de pôles de réorganiser autoritairement les méthodes de travail, les CTE seront l'instance où les représentants des personnels majoritaires auront encore une indépendance d'expression (contrairement aux conseils de pôles soumis à la hiérarchie)

Dans les petits établissements, notamment les maisons de retraite, de moins de 50 salariés, le nouveau seuil de composition des CTE (3 titulaires et 3 suppléants) facilitera leur création où ils n'existaient souvent pas. La composition des collèges B et C des CTE est aussi modifiée et sera désormais proportionnelle à l'effectif de ces catégories à l'intérieur de l'établissement

La représentativité syndicale doit s'établir à partir des résultats électoraux

La CGC, avec 0,40% des voix nationalement, a sa représentativité de droit et dispose d'un siège au Conseil supérieur de la FPH

SUD santé-sociaux avec 8,15% des suffrages obtenus doit encore justifier à chaque échéance électorale sa représentativité pour pouvoir se présenter, notamment dans les départements où ne nous n'avions pas de listes précédemment.

L'arrêté ministériel de 1966 qui a établi la représentativité «irréfragable» (qu'on ne peut remettre en cause) des cinq confédérations syndicales existantes à l'époque doit être abrogé.

En plus de quarante ans, il s'en est passé des choses : considère-t-on que seuls les partis politiques existants en 1966 ont le droit d'exister en 2007 ? Non bien sûr, car ça serait dénoncé par tous comme anti-démocratique !

Les structures administratives se sont modifiées, les entreprises, le salariat aussi !

Tout a changé dans la société française sauf la représentativité des cinq confédérations syndicales qui est restée totalement figée

Les critères sont tellement obsolètes que les juges sont obligés d'admettre qu'ils ne peuvent plus être respectés (comme l'attitude patriotique durant l'occupation !). Même le Conseil Economique et Social a voté une résolution demandant de réformer les règles de la représentativité syndicale en octobre 2006.

Collectif, un terme du futur

La société du spectacle brille de mille feux. Sarko, son animateur vedette est aux affaires, comme on dit. Cela implique qu'il va s'occuper de NOS affaires et le MEDEF lui gèrera les véritables, celles qui ont un nom anglais «business».



Familles

Le 22 mai le premier conseil pour les droits et les devoirs des familles a vu le jour à Castres. Il a été voté par tous les élus de droite. Une manifestation a eu lieu devant la mairie pour protester contre cette instance prévue par la loi de prévention de la délinquance. Pour rappel cette instance parlent des familles en difficultés, peut proposer des mesures éducatives et peut aussi demander la suspension des allocations familiales.

Grève

Avant même l'ouverture de la prison pour mineurs de Lavaur (81), le personnel est en grève pour dénoncer les conditions de travail qu'on leur propose. Par mesure d'économie, pour ne verser aucune prime, leurs horaires seraient découpés au détriment d'une prise en charge cohérente. Mais peut-on parler de prise en charge et de plus éducative en prison ?

Rassemblement au plateau des Glières.

Le 4 mai, le candidat Sarkozy avait fait une opération médiatique sur le plateau des Glières, lieu de combat des maquis en 1944. Il y a tenu des propos polémiques et la «sérénité» du lieu qu'il évoquait s'accompagnait mal de la bousculade médiatique de ce jour là. Le candidat a même

ans cette histoire, nous bénéficions d'un certain avantage. Nous connaissons le synopsis du film. La prise de pouvoir est la première étape en vue de l'application d'un projet que nous avons dégusté depuis plus de trois ans. Un projet de société qui va s'instiller discrètement derrière le rideau de fumée d'une communication d'école de commerce et d'une soi-disant ouverture.

Les tours de passe-passe, ça tient par la naïveté des spectateurs, mais tout le bazar perd de son charme lorsque le chaland découvre les trucs du bateleur. On continue à garder les yeux ouverts. Le 12 mai, les collectifs de résistance à la délation se sont réunis, il y en avait 19 plutôt du nord de la Loire (si tu situes),

ceux du sud se retrouveront en juin, paraît il. Ce qui est bien encourageant, c'est l'ambiance de détermination qui a régné ce jour là, point de fascination ni de désolation. Il y a de l'ouvrage, il faut l'organiser ! Cette organisation doit permettre plus de réactivité, une meilleure communication. Pour cela, un appel est lancé pour désigner des correspondants dans chaque collectif, ceux-ci géreront en particulier l'information, sa diffusion. Il faut créer un véritable observatoire des atteintes aux libertés, à la vie privée, que ces atteintes soient divulguées rapidement. Ainsi, nous pourrons organiser les ripostes nécessaires

rapidement, en se mobilisant au-delà du territoire des liberticides. La solidarité et la réactivité seront les outils de nos futures bagarres et c'est là que nous convaincrons les intéressés. Il faudra dire que la légitimité ne se mesure pas seulement d'une manière mathématique mais également sur les principes de valeurs morales et de la défense des intérêts du plus grand nombre.

Ainsi nous proposerons aux salariés de la santé, du social du médico-social, de l'enseignement... un texte d'engagement, lequel sera utilisé dans la construction collective de la résistance, ce n'est peut être pas un chemin de roses qui nous attend, mais quelle aventure les jeunes ! Vivre libre va se mériter, bon j'arrête là parce qu'on va se farcir du grand écran en soixante dix millimètres, je me connais.

Les organisations signataires du collectif national unitaire se sont engagées solennellement à tout faire pour soutenir et aider les salariés victimes de répression. Il faudra veiller à cette dernière chance du mouvement syndical de renouer avec ses valeurs fondamentales. On a fêté la charte d'Amiens, aujourd'hui on a un défi à relever contre une classe sociale qui se voit triompher jusqu'à la fin des temps, ça file de l'urticaire pire qu'avec des mollusques défraîchis.

la Plume sarcophage

promis de revenir chaque année en cas de victoire. Le dimanche 13 mai, 1500 citoyens, soutenus par trois figures de la résistance savoyarde, se sont rassemblés pour protester contre l'instrumentalisation du combat héroïque de la résistance. Les «terroristes» d'hier, devenus des papys, se sont rappelés à son souvenir en participant à cette contre-manifestation afin que l'histoire ne soit pas récupérée, mais aussi pour défendre les conquêtes

du Conseil National la Résistance. Ce rassemblement a été organisé en très peu de temps dans un département où Sarkozy a recueilli un des plus forts résultats. L'esprit de résistance est toujours présent, n'hésitez pas à le stimuler. Nos initiatives donneront une résonnance nationale à cette nouvelle résistance contre le néo pétainisme

« travail, famille » Guillaume Vaucoleur

Pour une autre ouverture syndicale à l'ADMR 44

La direction de l'ADMR de Loire-Atlantique, association d'aide à domicile en milieu rural ne jugeait pas utile d'organiser des élections de représentants du personnel. Leur absence étant totalement illégale, quelques salariés dont les quatre adhérents de SUD Santé Sociaux 44 les réclamaient fortement depuis plusieurs

n protocole d'accord pré électoral est enfin signé avec la CGT en mars dernier.

Parallèlement, cette organisation syndicale, avec sa toute nouvelle adhérente tout juste nommée déléguée syndicale, discute avec les militants Sud de la possibilité de présenter une liste commune, composée de deux titulaires et deux suppléants dans le cadre d'une délégation unique Délégué du Personnel/Comité d'Entreprise. Mais la CFDT elle aussi avec un seul adhérent réagit. Elle demande à renégocier le protocole d'accord. Un nouveau protocole est donc signé, cette fois-ci par les deux organisations le 3 avril 2007 avec dépôt des listes 2 jours plus tard ! Les syndicats CGT et CFDT présentent alors chacun 1 titulaire et 1

suppléant.

On ne parle plus de liste commune avec SUD.

Cette tactique avait pour seul objectif évident : faire barrage à Sud !

Coup de colère de la section Sud qui décide d'informer les 107 salariés de l'association sur nos problèmes de représentativité syndicale. Un appel au boycott du premier tour de scrutin est lancé, afin que le quorum de 50% ne soit pas atteint et que Sud puisse présenter des listes au deuxième tour, sans risque de contestation de l'employeur....

Un quatre pages sur le thème « Pour une autre ouverture syndicale à l'ADMR, abstenez vous de voter au 1er tour... et votez Sud au 2ème tour... » est distribué pour expliquer les règles anti-démocratiques qui excluent Sud du 1er

tour des élections professionnelles. La bataille pour la représentativité menée par Sud et Solidaires depuis plusieurs années y est retracée. D'autres articles développent nos valeurs et notre conception du syndicalisme.

Première victoire, à une voix près, le quorum n'est pas atteint au 1er tour... Sud Santé Sociaux 44 peut alors présenter des listes au deuxième tour et ...

Deuxième victoire, Sud obtient 3 sièges sur 4 : 1 siège titulaire et 2 sièges suppléants.

Sortis de l'ombre grâce à ces résultats, les militants Sud reconnus représentatifs à l'ADMR 44 partent rencontrer les salariés dans toute les résidences de l'association sur le département, avec un objectif : Coordonner, Rassembler,

Elisabeth Douaisi

Centres de Lutte Contre le Cancer, qui sommes

I existe 20 centres de lutte contre le cancer en France métropolitaine regroupés en une fédération (FNCLCC) reconnue d'utilité publique, participant au service public hospitalier, à but non lucratif. Elle regroupe environ 12 000 salarié-e-s, ce qui est un champ d'expérimentation fantastique pour cibler les réformes.

Nous avons été les premiers à subir une dénonciation de notre convention collective par les patrons en 1997, qui nous en ont imposé une autre avec comme seul signataire... la CFDT.

La convention de 1999 introduit le salaire au mérite établi à la suite d'entretiens individuels, codifiant la maîtrise du poste suivant des profils. Elle met en place une nouvelle conception des rémunérations avec le revenu minimum annuel garanti (RMAG) qui évolue

en fonction des personnes et leurs résultats. En ajoutant une prime, la bonification de carrière une nouvelle inégalité est induite. En introduisant la validation des acquis professionnels (3% du revenu minimum) elle renforce encore une fois les inégalités, ne peut être perçue qu'après cinq ans et répond à certains critères. Ainsi à travail égal, on «bénéficie» de salaires différents, les compétences n'étant pas mesurées de la même manière pour l'ensemble des salariés. Les compétences n'étant pas définies au départ, nous sommes soumis à l'arbitraire des directions alors que nous avons tous les mêmes diplômes.

Sud est représentatif dans les CLCC en étant présent dans 10 centres et majoritaire dans 4. Sud siège aux commissions nationales paritaires où nos interventions ont permis de modifier certains avenants, sans être signataires de cette convention. Lors de la dernière

réunion, le U de unitaire de notre sigle Sud a pris toute son importance. Avec l'appui de la CGT, CGC et FO, nous avons appliqué le droit d'opposition* pour empêcher un nouvel avenir qui devait encore accentuer l'individualisation des salaires. Avec ce nouvel avenir sur la validation des acquis professionnels les patrons justifiaient trois salaires minimums sur 12 ans de carrière. Le tout sans garde fou et sans critères précis. Cette première démontre que Sud à sa place dans les instances car nous sommes le porte-voix des salariés et les garants de la philosophie « à travail égal, salaire égal ».

Par ce droit d'opposition, nous prouvons que, si nous sommes pas encore en capacité de faire reculer

Raymond Leroy

*Le droit d'opposition est inscrit dans le code du travail sous l'article L132-2-2 de la loi Fillon. Il permet à un syndicat ou plusieurs qui représentent la majorité des salariés de bloquer un texte patronal selon différentes modalités en fonction du type d'accord

Une lutte qui dure !

Les militants Sud de la section syndicale de l'hôpital d'Avicenne à Bobigny en Seine-Saint-Denis (93) ont répondu aux questions de Différent.

et établissement de 1700 salariés et 550 médecins dépend de l'AP-HP de Paris. Ses spécialités (hémato, cancéro, maladies infectieuses...) sont plus particulièrement tournées vers une population migrante.

La grève a commencé il y a environ 2 mois avec le personnel ouvrier particulièrement inquiet pour son avenir. Elle s'est étendue ensuite au service des Urgences. Depuis le 3 mai, à partir d'une AG qui a réuni 200 personnes, la grève touche l'ensemble du personnel, avec le soutien essentiellement de notre syndicat.

(surtout les CAE qui rappelons-le, gagnent 720 euros par mois) s'est constitué. Les collègues participent au mouvement par un débrayage de 50 minutes chaque jour.

La reconduction de la grève et les formes d'actions sont décidées dans le cadre des AG tenues quotidiennement. Nous regrettons seulement l'absence de mobilisation effective des médecins, qui pourtant nous soutiennent.

Quels sont les soutiens dont vous bénéficiez ?

Un des points forts de notre lutte est aussi l'information vers la population. Des distributions de tracts, des signatures de pétitions, avec blocage du tramway ont eu lieu autour de l'hôpital. Le soutien des élus est également important surtout en période électorale et des conférences de presse ont été organisées. Des représentants de Solidaires 93 et du syndicat Sud de l'AP-HP sont également venus nous rencontrer.

Où en êtes-vous aujourd'hui le 12 juin ?

Les urgences ont obtenu 5 postes sur les 10 demandés. Les personnels ouvriers, en grève à 95%, n'ont pas de résultats concrets. Un certain essoufflement se fait sentir.... Mais nous restons mobilisés et nous le serons encore plus si des retenues tombent sur nos salaires déjà insuffisants !

Pourquoi la grève ?
Notre ras-le-bol face à une situation chronique de sous-effectif engendrant une souffrance au travail combinée à des conditions de travail intolérables. C'est pour cette raison que nous refusons le plan d'économie conduit par la direction autoritaire de l'hôpital, qui prévoit 2,4 millions d'euros d'économie, dont 1,8 millions sur le personnel. 144 postes vacants, un recrutement accéléré d'agents en situation précaire, c'est inacceptable !

Quels sont vos moyens de lutte ?
Il est essentiel de trouver des formes d'action qui solidarise les personnels, comme actuellement l'accès au self gratuit. Un collectif des salariés précaires



Le travail tue

Chaque année, 2,2 millions de personnes meurent dans le monde de maladies ou d'accidents liés au travail, selon un rapport du Bureau International du Travail. 270 millions d'autres travailleurs sont

blessés



"LA RUPTURE" PRÈS DE CHEZ VOUS !



En Amérique, la santé, c'est pas le Pérou !

e nouveau film « Sicko » de Michael Moore dénonce les inégalités du système de soins aux Etats-Unis.

Intéressant à l'heure où notre nouveau président semble très captivé par le « modèle » d'outre Atlantique.

Au pays de Bush, il n'existe pas de sécurité sociale nationale mais seulement des assurances privées « offertes » par les patrons à seulement 58% des salariés suite à des accords d'entreprise. De plus, être syndiqué à une organisation reconnue par les employeurs permet de payer une cotisation moindre que les salariés sans syndicat. Et le nombre de personnes sans assurance maladie ne cesse de croître et la qualité des soins est très inégale.

Il n'existe aucune régulation nationale du prix des consultations et des soins. C'est l'exemple parfait d'un système totalement ouvert de la concurrence « libre et non faussée ».

En fait, seulement 3% des américains bénéficient réellement d'un système de santé comparable au nôtre par lequel le patient peut consulter qui il veut et se faire rembourser.

A l'inverse, 40 millions d'entre eux n'ont aucune couverture maladie et la plupart des retraités n'ont pas droit aux remboursements. Le risque de mortalité est de 25% supérieur chez les non-assurés que chez les autres. Ces non-assurés sont aussi des employés qui ont des petits salaires et qui travaillent dans des petites entreprises qui ne payent pas

d'assurance pour leur personnel ou ceux qui ont misé sur des fonds de pension qui se sont effondrés.

Des systèmes d'aide aux plus déshérités (médicaid) équivalents à notre CMU existent mais sont fortement inégalitaires entre les états fédéraux. Ils imposent toujours les soins dans les hôpitaux publics, saturés, sous équipés en moyens humains et techniques.

Les retraités de plus de 65 ans bénéficient, eux, du système Médicare qui a instauré des forfaits à leur charge encore plus élevés qu'en France.

Les Etats-Unis sont le seul pays au monde qui ait un secteur sanitaire aussi important coté en bourse !

Jean Lallemand

G8 2007 à Rostock : illégitime !

Les déclarations issues des sommets des G8, réunion informelle des dirigeant(e)s des pays les plus riches du monde initiée par Giscard, sont méthodiquement reprises par les institutions internationales (FMI, Banque mondiale, OMC...).

De multiples forces syndicales, associatives et politiques se mobilisent à l'occasion de ces sommets pour dénoncer l'illégitimité de ceux-ci et avancer d'autres orientations pour la planète. Ces moments de convergence entre réseaux constituent un élément important de la dynamique alter mondialiste.

Malgré l'éloignement géographique, une délégation de Solidaires a participé à la manifestation organisée le



2 juin à Rostock. Celle-ci a rassemblé environ 80 000 manifestants, pour la plus grande partie des jeunes, venus de toute l'Allemagne et de nombreuses délégations internationales. Malgré un déploiement policier impressionnant et démesuré (17 000 policiers), cette manifestation a été un très grand succès

- même si la plupart des médias en Allemagne, comme en France, n'ont voulu en retenir que quelques échauffourées. [Cf communiqué Solidaires]

Solidaires était également partie prenante de l'une des «Marches européennes contre les précarités, les exclusions et les discriminations», organisées

de chômeurs (AC !, APEIS, MNCP) présentes dans les marches depuis 1997, cette marche s'est ouverte cette année au réseau No Vox (réseau international des associations de sans-abri, sans emploi, sans papiers...) avec la présence de militants internationaux (1 camarade Brésilien et 3 camarades japonais). Elle a notamment permis de nouer des contacts avec des membres de différentes structures syndicales qu'il conviendra de faire vivre. Ces rencontres ont été également l'occasion de débats sur les politiques à l'œuvre dans les différents pays en matière de prise en charge du chômage, de droit du travail, de protection sociale. Une réunion de coordination des Marches est prévue à Cologne en octobre prochain pour envisager la suite, avec à l'horizon la journée mondiale de mobilisation du 26 janvier 2008 et le FSE de Copenhague.

Un compte-rendu détaillé de ces mobilisations sera prochainement diffusé.

Thierry Lescant

Une fédération toujours en développement

Le budget prévisionnel 2007 a été approuvé par le Conseil Fédéral de mars.

L'année 2006 se solde par une augmentation de la syndicalisation de plus 500 adhérents par rapport à 2005. Trois régions se distinguent par une progression significative : Poitou Charente +82,98%, Rhône Alpes +36,40%, Pays de Loire +20,71%. Le bilan comptable 2006 se solde par un résultat positif.

Les diverses réunions fédérales (conseil fédéral et commissions de travail) connaissent une participation plus importante et cela est de bonne augure quant à la vie démocratique de la fédération. Mais la conséquence en est une forte augmentation des dépenses qui doublent en deux ans. Une réflexion devra être menée pour une meilleure maîtrise du budget prévisionnel.

Un nouveau plan comptable est mis en place afin de répondre à une meilleure analyse budgétaire.

Ce budget prend en compte le déménagement des locaux de la Fédération prévu pour l'été. Un effort particulier est fait pour les élections dans la Fonction Publique Hospitalière d'octobre 2007, la préparation des élections prud'homales de 2008. Les excédents des exercices antérieurs devraient permettre de faire face aux dépenses liées aux élections prud'homales, à celles des caisses de retraite des hospitaliers (CNRACL) et du congrès de la fédération prévu pour fin 2008 et début 2009. Par contre nous avons l'obligation de reconstituer nos réserves pour répondre aux échéances à venir. Les cotisations des adhérents représentent 83% des recettes qui alimentent le budget, ce qui est un gage de notre indépendance et en conformité

avec notre « charte financière » votée au congrès du cap d'Agde en 2000.

Depuis plusieurs années, on constate une augmentation de l'activité se traduisant par une augmentation des dépenses. Dans la mesure où nos recettes reposent essentiellement sur les cotisations des adhérents, l'équilibre de demain repose sur le développement de la syndicalisation. Pour autant, depuis la création de notre fédération, la part fédérale reversée par les syndicats n'a augmenté qu'une seule fois il y a 4 ans. Le conseil fédéral du 1^{er} juin a voté majoritairement une augmentation de 0,25 centimes d'euro du versement à la fédé à compter du 1^{er} juillet 2007.

Jean-Claude Jodar

La formation une priorité syndicale

La formation syndicale participe pleinement de l'avenir de notre organisation. Elle doit armer les militants, les adhérents comme les salariés pour analyser et construire les outils de lutte contre les politiques libérales à l'œuvre aujourd'hui et pour assurer un fonctionnement démocratique de notre organisation.

Les formations syndicales représentent l'école de la militance. Elles doivent organiser les outils pour répondre aux actions quotidiennes à toutes les échelles d'intervention des syndiqués : instances de défense des salariés ; participation aux débats, analyse et connaissances de nos secteurs d'activité au regard des



politiques sanitaires et sociales ; analyse et connaissance du législatif. Au niveau de la Fédération, la formation syndicale s'organise autour d'un principe

majeur la mutualisation tant sur les moyens humains, techniques et financiers : un pool de formateurs mis à disposition des syndicats, un plan de formation semestriel ouverts à tous, des coûts et des recettes partagées. Cela permet l'égalité d'accès à la formation pour tous les syndicats.

Le plan du deuxième semestre 2007 a été voté par le conseil fédéral du 1 juin.

Fabienne Binot

Pour tout renseignement,
contactez votre syndicat départemental

Le marché des vieux

Août 2003, le mot «vacances» prend toute sa signification : vacance de communication, de décision, d'intervention, de solidarité... Les français à l'instar d'un ministre de la Santé absent prennent soudain conscience qu'autour d'eux, nos parents, nos grands-parents, nos voisins, s'éteignent petit à petit, délaissés par la société et un gouvernement qui s'est toujours contenté de gérer la politique du manque : manque de moyens, d'institutions, de personnel...

lors, la solidarité se décrète ! Il n'y aura plus de problème. Nous allons contribuer par notre travail au financement du bien être de nos aînés avec des maisons de retraite rénovées ou le personnel sera en nombre et formé. Tout cela est symptomatique d'une société ancrée dans une vision marchande et productive : le «vieux» est un produit non productif sans réelle utilité économique mais cependant c'est un produit rentable obéissant aux lois du marché.

Quatre ans après, que sont devenus les moyens soi-disant alloués aux institutions ?

Derrière les murs des institutions, la réalité est criante : salariés en sous-effectif, en majorité non formé et soumis à des cadences telles que beaucoup arrivent à un épuisement physique et mental.

Derrière les murs des ministères, les plans et les beaux discours s'enchaînent : plan quinquennal, plan national de lutte contre la maltraitance, plan de prévention contre la canicule, plan de lutte contre la dépendance, charte des libertés des personnes âgées, solidarité nationale...

Derrière les murs des collectivités territoriales, des tutelles, des conseils généraux et des DRASS, le problème est connu... mais les restrictions en postes soignants sont maintenues.

Derrière les murs des médias, la sous-information bat son plein : nous voyons à la télé comment nos vieux sont maintenant soignés, chouchoutés avec un personnel dévoué, tourné vers le bien-être de la grand-mère, à qui une aide-soignante attentionnée tient la main

tout en lui faisant siroter un verre de grenadine fraîche.... Et, quand un acte de maltraitance est dénoncé, c'est bien sûr parce qu'il y avait un canard boiteux dans la maison, un(e) salarié(e) foncièrement mauvais(e), vite sanctionné(e). Derrière le tain du miroir, les opportunités de marché se créent pour des groupes d'investisseurs financiers dans le domaine des maisons de retraite privées et notamment les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), des personnes âgées pouvant payer jusqu'à 4000 € par mois. De l'autre côté du miroir, les conditions d'accueil et de prise en charge portent souvent atteinte à la dignité et au

respect de la personne âgée, avec des équipements et du matériel insuffisants, des rythmes trop rapides inadaptés au grand âge, des négligences de toutes sortes par manque de temps, de formation, par fatigue aussi...

Un personnel qui voudrait bien, mais qui ne peut point, non soutenu, souvent démobilisé et tellement fatigué, éprouvé, usé... Et pourtant une syndicalisation quasi absente.

Un personnel en souffrance qui sent bien le désintérêt général, symptomatique d'un déni du vieillissement dans une société où le jeunisme est une des valeurs fortes.

Nos grands-pères, nos grands-mères, nos vieux se retrouvent cantonnés dans un monde où ils sont niés dans ce qu'ils sont. Complices de ce déni, nous avons tous notre part de responsabilité dans cette exclusion d'une partie de la population.

Regardons-nous ! Regardez-les ! Regardez-vous !

Assez des discours larmoyants sur nos «pauvres vieux» en maison de retraite, assez des discours caricaturaux sur ce «pauvre personnel» de maison de retraite ! C'est par une prise de conscience de chacun, à tous les niveaux, syndical et sociétal, que nous existerons.

Car si rien ne bouge, demain chacun à notre tour, nous serons LE cœur du problème.... Avons-nous vocation à devenir un produit du CAC 40 ?



Marie Fazilleau- SD 31

Kokopelli : les semences de la résistance.

okopelli est le nom d'une association



crée en 1999 ayant pour but de retrouver des semences oubliées, les préserver et en assurer une commercialisation solidaire visant au maintien et au développement d'activités potagères et paysannes maîtrisées au plus près par les utilisateurs. Cette association s'est organisée autour de la défense de la biodiversité, de la mise en place de réseaux de producteurs de

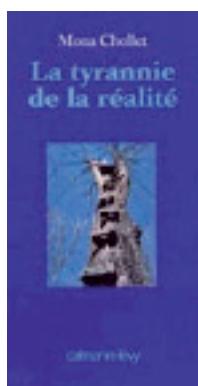
semences bio, de partenariats avec des paysans et maraîchers en créant « Semences sans frontière » et enfin, de la remise en cause du catalogue national des semences. Leur activité leur vaut une offensive en règle des lobbies de la semence et d'être poursuivis en justice par la fédération nationale des professionnels de semences potagères (FNSP) ainsi que par le groupement interprofessionnel des semences et plants (GNIS). Rappelons que cette dernière organisation a été fondée en 1941 à une époque où fleurissaient Ordres et corporations de toutes sortes sous la houlette de l'État français dirigé par le maréchal Pétain. Sur le site www.kokopelli.asso.fr, vous trouverez les éléments de ce conflit qui illustre un aspect du combat contre la

confiscation, la standardisation et la marchandisation du vivant.

Vous y apprendrez qu'il existe près de 600 variétés de tomates, 80 de melons, 130 de laitues ! Comparez avec ce que vous trouvez dans votre supermarché. En consultant leur site, vous découvrirez que 5 compagnies semencières contrôlent 75% de la production mondiale. Le tristement célèbre Monsanto dont les publicités polluent actuellement nos écrans télé pour Round up en est le numéro un.

Alors, il faut soutenir Kokopelli en leur achetant des semences si vous êtes jardinier, en signant leur pétition et si vous avez un cadeau à faire, en offrant le magnifique ouvrage « semences de Kokopelli ». Enfin, si vous passez par Alès, n'hésitez pas à leur rendre visite.

Lectures estivales



vant de boucler vos valises ou vos sacs à dos et de prendre la route, le train, le bateau, l'avion ou tout simplement vos chaussures, voici quelques idées de lectures à emporter. Sélection

évidemment subjective mais néanmoins éclectique. Et tout d'abord, en guise de transition avec l'article qui précède, « Pesticides, révélations sur un scandale français » de Fabrice Niclino et François Veillerette (édition Fayard 20€). C'est un livre très documenté à propos d'un problème majeur de santé publique où

comment les capitalistes, non seulement nous exploitent, mais également nous empoisonnent. Pour respirer un autre air, vous pouvez choisir « Expériences de vie communautaire anarchiste en France » de Tony Legendre (éd libertaires 15€), description d'une des multiples tentatives d'expérimenter une autre manière de vivre, de travailler... « La tyrannie de la réalité » de Mona Chollet explore et analyse les injonctions au réalisme qui nous sont régulièrement assénées. Elle nous convie au fil des pages à une réflexion sur le rêve comme espace intime de résistance à l'ordre du monde mais aussi comme pouvant déboucher sur des utopies meurtrières. C'est passionnant et pas cher (éd Folio actuel). Après les discours haineux à propos de mai 68, cela vaut la peine de revenir sur les événements de cette année là.

On peut le faire en lisant « Mai 68 et ses vies ultérieures » de Kristin Ross, chercheuse américaine qui revisite les discours et interprétations a posteriori en les confrontant à la réalité de ce moment historique (éd Complexe, Le Monde Diplomatique 19,90€). Il est une autre manière de revenir à mai 68 à travers un roman très beau, très émouvant avec « 32 jours de mai » de Martine Storti (éd le bord de l'eau 17€). Pour vous détendre et si vous croisez quelques pèlerins le long des chemins de randonnées voici « Comment draguer la catholique sur les chemins de Compostelle » d'Etienne Liébig, roman érotique et comique qui ne donne pas la migraine (éd La Musardine 16€).

Vigilance et ressourcement estival pour une rentrée offensive

Claude Carrey